

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Délibération n° 2025-07-03

Point 3.2 - Modifications du règlement de scolarité

Vu le Code de l'Education,
Vu le décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,
Vu le règlement de scolarité de l'ENSCR,

Le Conseil d'Administration examine les modifications apportées au règlement de scolarité de l'ENSCR, qui ont été préalablement présentées et validées au conseil de perfectionnement du 16 juin 2025.

A l'article 6, sur la partie « Dans le cadre du Cycle Ingénieur » est ajouté après « engagement associatif », l'autorisation exceptionnelle d'absence suivante « engagement dans la junior entreprise (CRIPSE).

Au premier alinéa de l'article 9 est précisé sur l'item b) « avant que la commission d'alternance ne donne son avis »

Un article 13 est ajouté et rédigé ainsi :

« Article 13 : Utilisation des IA génératives

Toujours soucieux de répondre au mieux aux défis d'aujourd'hui et de demain, l'ENSCR a décidé de promouvoir un usage éthique et responsable des IA génératives pour favoriser une culture de la responsabilité, l'esprit critique et l'acquisition de compétences en lien avec ces outils.

Ces nouveaux outils devront être utilisés pour accroître l'expertise dans les apprentissages des élèves-ingénieurs, tout en se préservant de leurs biais et travers. Dans ce contexte, les élèves-ingénieurs devront respecter la charte ad hoc (sous réserve de son adoption par les instances règlementaires), tout manquement pourra faire l'objet d'une sanction. »

Après présentation des différentes modifications apportées et échange, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications apportées au règlement de scolarité de l'ENSCR.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 21

Présents : 18

Représentés : 3

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Votes :

Refus de participer au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 21

Délibération adoptée

Document(s) en annexe au présent extrait : DOC-STRAT-01 Règlement de scolarité 2025/2026
Extrait envoyé à la Rectrice Chancelière des Universités le